

# indre-et-loire | actualité

## Plaidoyer pour le choix de sa fin de vie

Délégué de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité, Alain Fievez évoque la proposition de loi portant sur la fin de vie qui sera débattue jeudi à l'Assemblée nationale.

Les députés vont examiner ce jeudi, en première lecture, la proposition de loi déposée par Olivier Falorni, député de Charente-Maritime, membre du groupe Liberté et Territoires. Une proposition de loi « *donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie* », autrement dit une loi sur le sujet, si sensible, de l'euthanasie. Responsable départemental de l'ADMD (Association pour le droit à mourir dans la dignité qui regroupe 840 personnes dans le département), Alain Fievez déplore que le sujet soit abordé dans le cadre de ce que l'on appelle la « *niche parlementaire, parce que cela réduit la durée des débats* ».

### Une amélioration par rapport à la situation actuelle

Il estime cependant que l'adoption de cette proposition de loi constituerait une amélioration par rapport à la situation actuelle. « *Le texte de février 2016 n'envisageait la*

*sédation profonde et continue que dans la seule hypothèse d'une maladie incurable avec un pronostic vital engagé à court terme. En outre, le produit qui devait être utilisé n'était disponible que dans les pharmacies des hôpitaux. En janvier 2020, Agnès Buzin, alors ministre de la Santé, avait promis de remédier à cette situation afin que la loi puisse être appliquée partout sur le territoire français mais ce n'est toujours pas le cas* ».

Il cite le cas d'une Amboisienne qui, en 2017, a fait le choix d'aller mourir en Suisse, d'un Castelrenaudais qui est allé mourir en Belgique en 2018, d'un Larichois, mort en Belgique en 2019.

« *20 % des Français ont fait le choix de rédiger leurs "directives anticipées". Aujourd'hui, l'accent est mis sur ces directives mais les médecins peuvent, en dernier ressort, les juger manifestement inappropriées ce qui limite la liberté du patient* ».

L'association milite depuis quarante ans « *pour que les gens puissent disposer de leur corps, choisir leur fin de vie afin de limiter au maximum les*

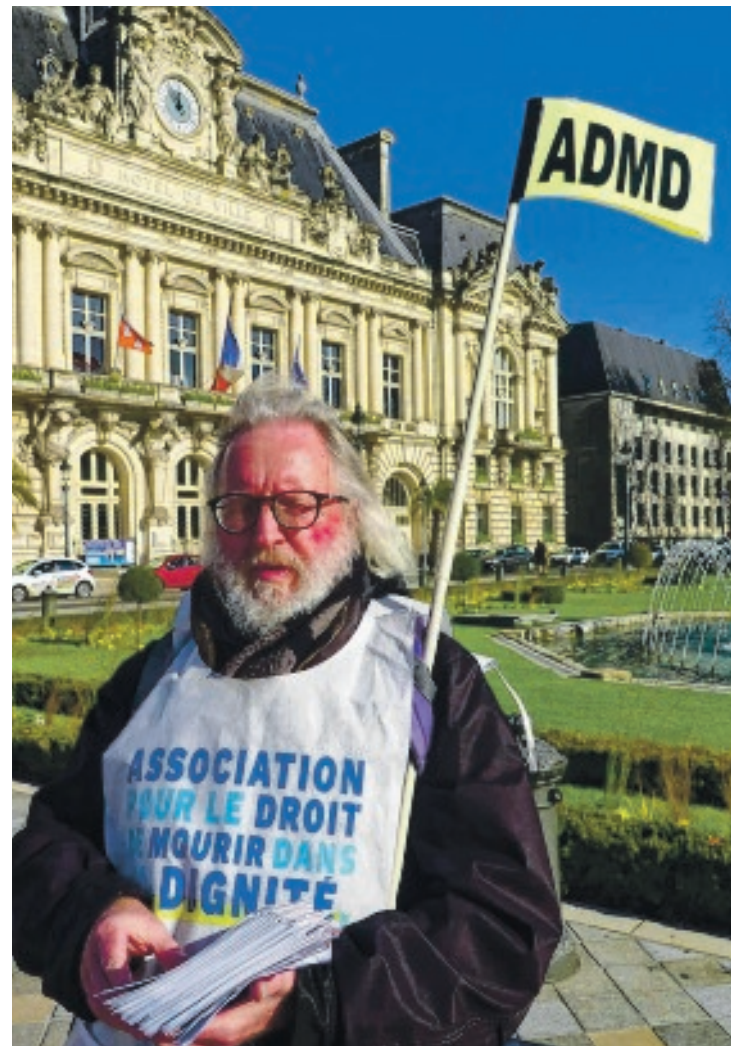
*souffrances subies. Elle se bat aussi pour développer les soins palliatifs et pour tenter de rallier les parlementaires à sa cause* ».

En l'occurrence, Alain Fievez pense que Philippe Chalumeau, Fabienne Colboc et Daniel Labaronne devraient voter le texte présenté jeudi à l'Assemblée « *avec plus ou moins de réticences* ».

### « Il est grand temps de prendre une décision »

Un texte très différent de celui qui prévaut à l'heure actuelle « *dans la mesure où on n'attend plus d'être à l'orée de la mort pour obtenir une sédation* » et que l'on accepte le principe d'une assistance médicalisée active à mourir. « *Nos adversaires continuent à nous dire qu'il est trop tôt pour trancher, mais cela fait des décennies que l'on discute du sujet. Il est grand temps de prendre une décision* ».

Philippe Samzun



Alain Fievez, délégué départemental de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité.

## ••• Philippe Chalumeau : « La société est prête »

La France pourrait-elle adopter une loi autorisant l'assistance active médicalisée pour mourir ? C'est le sens d'une proposition de loi, déposée dans le cadre de sa niche parlementaire, par le député socialiste Olivier Falorni. Le texte, longuement débattu, a été adopté la semaine dernière par

la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, avec une large majorité. L'adoption de ce texte par la commission des Affaires sociales est « *historique* » selon le député d'Indre-et-Loire, Philippe Chalumeau qui a participé au débat.

« *La société est prête, ajoutez-*

*il. C'est un droit supplémentaire qu'on accorde aux gens, ça n'enlève rien à personne. C'est juste donner la possibilité à une personne atteinte d'une affection grave et incurable de s'épargner une longue agonie. Le texte a été longuement débattu et amendé. Ce n'est plus vraiment le texte d'Olivier Falorni, c'est un texte collectif. Pour ma part, en tant que médecin, je considère que la loi Claeyss-Leonetti est incomplète. Elle ne règle pas toutes les situations.* »

« *Il s'agit de mettre fin à une certaine hypocrisie* » Cette proposition de loi vise à instaurer une possibilité d'avoir recours « *à une assistance active médicalisée* » pour mourir à condition que la personne soit réellement « *dans une impasse thérapeutique* » et qu'elle donne « *son consentement libre et éclairé* ».

« *Quand une personne voudra avoir recours à cette assistance, explique Philippe Chalumeau, le médecin devra saisir deux*

*confrères dont au moins un spécialiste de la pathologie en question. On vérifiera aussi que le consentement de la personne soit libre, il devra être réitéré. Et, s'il est réitéré alors, il pourra y avoir une assistance médicalisée avec fourniture d'une substance létale.* » Un dispositif est également prévu pour les personnes qui seraient dans l'incapacité de donner leur consentement mais qui l'auraient stipulé à l'avance dans le cadre de directives anticipées.

« *Il s'agit de mettre fin à une certaine hypocrisie, poursuit Philippe Chalumeau. Le moment est venu et même s'il y a obstruction ce jeudi, ce texte finira par être adopté, j'en suis sûr.* »

Si de nombreux députés de tous les partis sont prêts à voter ce texte, un certain nombre s'y opposent farouchement. Une dizaine de parlementaires LR ont déposé plusieurs milliers d'amendements pour faire barrage à ce texte et empêcher le vote.

C. D.

### sur le web

#### Nos diaporamas

> **Entre feu et glace dans les vignes.** Dans les vignes de Montlouis-sur-Loire, les vignerons luttent chaque nuit, depuis le début de la semaine, contre les risques de gel, en allumant des brasiers pour augmenter les températures (lire aussi page 6).

> **19<sup>e</sup> édition de la Roue Tourangelle.** Annulé l'an dernier en raison du Covid, l'événement a fait son grand retour dimanche 4 avril. 149 cyclistes étaient au rendez-vous pour 204 km.

Des photos à retrouver sur lanr.fr

### sommaire

Faits divers > p. 4  
Tours > p. 10  
Joué-lès-Tours > p. 12  
Amboise > p. 16  
Loches > p. 18  
Chinon > p. 21  
Avis d'obsèques > p. 29  
Sports > p. 31  
Bourse > p. 35  
Courses > p. 36  
Télévision > p. 37  
Éditorial > p. 38  
Jeux > p. 41  
Météo > p. 42



Le député d'Indre-et-Loire, médecin de profession, a participé au travail sur ce texte de la commission des Affaires sociales.

(Photo archives NR)